

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2023

Convocation transmise
le : 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois - le samedi 17 juin 2023

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 16
Votants : 21

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Pierre PASCAUD, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, Dominique TOURRES

Résultats du vote

Voix « pour » : 21
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT
Francis DAILLY à Delphine GENESTE
Jean-Michel MOREAU à Jean-Pierre NANDILLON
Jean-Marc SCHMITT à Lionnel PERROT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
19 juin 2023

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Annabelle LELONG
Valentin MATHEY
Gilles NEMPONT
François RULLAUD

Dossier n° 2023-006-007

Objet : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Par délibération n°2023-003-009 en date du 25 mars 2023, le Comité syndical a approuvé l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés à l'échelle du territoire de l'Indre.

Il convient désormais de définir le pilotage pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du programme.

Pour ce faire, 2 options ont été évoquées :

- ✓ S'entourer d'un bureau d'études ;
- ✓ Recruter un chargé de mission.

Après concertation, il est proposé de procéder au recrutement partagé d'un chargé de mission, sous la forme d'un contrat à durée déterminée de projet de 3 ans renouvelable une fois. Cette option présente l'avantage d'avoir un programme adapté au territoire et une optimisation des coûts. Le recrutement serait supporté par Châteauroux Métropole, après engagement de mutualisation de la part de tous les autres membres du groupement.

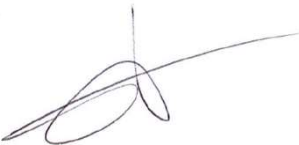
Le coût du poste et les frais de fonctionnement afférents seront partagés entre chacune des collectivités, selon un prorata basé sur la variable « population ».

Concernant la participation du SYTOM de la région de Châteauroux au titre de sa compétence « collecte du verre », celle-ci est calculée selon la part que représentent les tonnages de verre sur l'ensemble des tonnes de déchets réceptionné au titre de nos adhérents.

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité :

- D'approuver le recrutement mutualisé d'un chargé de mission pour l'élaboration et le pilotage du programme, sous réserve de l'engagement de tous les EPCI du groupement.
-
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent au PLPDMA et au recrutement « partagé » d'un chargé de mission
-
- D'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ce recrutement et des coûts de fonctionnement associés.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.